

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Jeudi 28 Juin 2018

Effectif du conseil communautaire : 127 membres

Membres en exercice : 127

Quorum: 64

Membres présents : 73 (Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN, Président, se retire au moment du vote)

Pouvoirs : 22

Membres votants : 95 (Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN, Président, se retire au moment du vote)

Date de la convocation : 22/06/18

L'an deux mil dix-huit et le jeudi vingt-huit juin à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Bernay sous la présidence de Monsieur Lionel PREVOST, préalablement élu au titre des délibérations relatives au vote des comptes administratifs.

Etaient présents : Monsieur ADELIN Jean-Michel, Monsieur AGASSE Francis, Madame ANGOT Josiane, Madame BERNARD Nathalie, Monsieur BELLIES Albert, Monsieur BEURIOT Valéry, Madame BINET Brigitte, Monsieur BONAMY Jean-Hugues, Madame DUTOUR Martine, Monsieur BOUGET Daniel, Madame CANU Françoise, Monsieur CAPPELLE Hubert, Madame CARISSAN Béatrice, Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DAVID Jean-Luc, Madame DECLERCQ Florence, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELAMARE Roger, Monsieur DESCAMPS Alain, Monsieur DESHAYES Claude, Monsieur DIDTSCH Pascal, Monsieur DORGERE François, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Madame DODELANDE Claudine, Madame EPINETTE Jocelyne, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur FROIDMONT Pascal, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Jean-Louis, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Madame HESSE Francine, Monsieur JEHANNE Eric, Madame JOIN-LAMBERT Marie-Christine, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Madame LECLERC Marie-Françoise, Monsieur LECOQ Didier, Madame LEROUGE Valérie, Madame LEROUVILLOIS Janine, Monsieur LESEUR Michel, Madame MABIRE Dominique, Monsieur MADELAINE Pascal, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MALARGE Pierre, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MALHERBE Yannick, Madame MARESCAL Josiane, Monsieur MEZIERE Georges, Monsieur MILBERGUE Joël, Monsieur MONTIER Jean-Noël, Monsieur MORENO José, Madame NADAUD Nadia, Monsieur PERDRIEL Daniel, Monsieur PIQUENOT Olivier, Madame POTTIER Lydie, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Monsieur PREVOST Lionel, Madame ROCFORT Françoise, Madame RODRIGUE Colette, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude (ne prend pas part au vote), Monsieur RUEL Yves, Monsieur SAMPSON Jean, Monsieur SOURDON André, Monsieur THIBAUT-BELET Patrick, Madame TURPIN Annie, Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur VAMPA Marc, Monsieur VAN DEN DRIESSCHE André, Madame VATINEL Martine, Monsieur VILA Jean-Louis, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste, Monsieur WEBER Claude.

Etaient absents/excusés : Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur AUGER Michel, Madame AUGUSTIN Jeanine, Monsieur BAISSÉ Christian, Monsieur BARON Marc, Monsieur BEAUFILS Lionel, Monsieur BOISSIERE Bernard, Monsieur BORDEAU Jean-Pierre, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Monsieur DAVION

Olivier, Monsieur DESCAMPS Joël, Monsieur DESHAYES Edmond, Madame DRAPPIER Michèle, Monsieur FILET Gérard, Monsieur FINET Pascal, Monsieur GIBOURDEL Jean-Pierre, Monsieur GIFFARD Franck, Monsieur GOBRON François, Monsieur HEUTTE Yvon, Monsieur LHOMME Patrick, Monsieur MECHOUD Alain, Madame MONTHULE Julie, Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Madame VANDERHOEVEN Sandrine, Monsieur VANNIER Alain, Madame VARANGLE Ingrid, Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur LELOUP Gérard.

Pouvoirs : Monsieur BETOURNE pouvoir à Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur BIBET Pierre pouvoir à Monsieur FROIDMONT Pascal, Madame BLOTIERRE Julie pouvoir à Madame TURPIN Annie, Monsieur BOULLIER Philippe pouvoir à Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Monsieur CHALONY Gilbert pouvoir à Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur CHAUVIN Pierre pouvoir à Monsieur DELAMARE Roger, Madame DROUIN Colette pouvoir à Madame MABIRE Dominique, Monsieur FEDERICI Michel pouvoir à Madame POTTIER Lydie, Monsieur GROULT Daniel pouvoir à Monsieur PERDRIEL Daniel, Madame GUITTON Sylvie pouvoir à Madame JOIN-LAMBERT Marie-Christine, Monsieur KIFFER Daniel pouvoir à Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Monsieur LAIGNEL Pascal pouvoir à Monsieur LE BAILLIF Jacques, Monsieur LEBOURGEOIS Alain pouvoir à Monsieur WEBER Claude, Madame LEMONTE Anne-Marie pouvoir à Madame EPINETTE Jocelyne, Madame LEMOINE Béatrice pouvoir à Madame ANGOT Josiane, Monsieur MATHIERE pouvoir à Madame HESSE Francine, Madame PETIT Danièle pouvoir à Monsieur MONTIER Jean-Noël, Monsieur PORTAIS Alain pouvoir à Madame BINET Brigitte, Monsieur PRIVE Bruno pouvoir à Monsieur MEZIERE Georges, Monsieur SANDIN Christopher pouvoir à Monsieur SOURDON André, Madame VAN DEN DRIESSCHE Agnès pouvoir à Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur WIRTON Philippe pouvoir à Monsieur BONAMY Jean-Hugues.

Délibération n° 103/2018 : Compte Administratif 2017 – Budget Annexe SPANC Broglie

En application de l'article L.1612-12 du CGCT, la date limite de vote, par les assemblées délibérantes, des comptes de gestion du comptable et des comptes administratifs (CA) est fixée au 30 juin de l'exercice suivant.

Le vote du compte de gestion doit intervenir préalablement à celui du compte administratif.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sous la présidence de Monsieur Lionel PREVOST délibérant sur le compte Administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN, Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :**

- ✓ **DONNE** acte de la présentation faite du Compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20180628-103_2018-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 13/07/2018

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 33 394,73	G 64 396,00	G-A 31 001,27
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B 311 312,21	H 330 447,86	H-B 19 135,65

REPORTS DE L'EXERCICE 2016	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit)	I 35 594,55 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 254 152,80 (si déficit)	J (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 598 859,74	Q= G+H+I+J 430 438,41	=Q-P -168 421,33

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 38 363,60	L 311 512,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2018	= E+F 38 363,60	= K+L 311 512,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 33 394,73	= G+I+K 99 990,55	66 595,82
	Section d'investissement	= B+D+F 603 828,61	= H+J+L 641 959,86	38 131,25
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 637 223,34	= G+H+I+J+K+L 741 950,41	104 727,07

- ✓ **CONSTATE** aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- ✓ **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.
- ✓ **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- ✓ **VOTE** ce compte administratif, Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN s'étant retiré au moment du vote. Le compte administratif est arrêté.

Résultats du vote :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
73	22	95	0	95	0	95

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déferée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20180628-103_2018-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 13/07/2018

ANNEXE

L'article 107 de la loi NOTRe a modifié l'article L 2313.1 du code général des collectivités. Dans les communes de plus de 3500 habitants et leurs établissements publics, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif retrace les dépenses et recettes inscrites au budget et réellement exécutées. Elaboré par l'ordonnateur, le compte administratif doit correspondre au compte de gestion établi parallèlement par le comptable de la collectivité. Ce « bilan comptable » se compose de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

FONCTIONNEMENT	Broglie
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	64 374,00 €
73 - IMPOTS ET TAXES	
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
76 - PRODUITS FINANCIERS	
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	22,00 €
043 - OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR SECTION	
042 - OPERATIONS D'ORDRE	
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCT	64 396,00 €
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 279,00 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	27 264,73 €
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	
66 - CHARGES FINANCIERES	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	436,00 €
043 - OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	
042 - OPERATIONS D'ORDRE	2 415,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCT	33 394,73 €
Résultat de l'Année	31 001,27 €
Résultats Antérieurs Reportés	35 594,55 €
Solde d'exécution	66 595,82 €
INVESTISSEMENT	
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	
16 - EMPRUNT	
20 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
22 - IMMOBILISATIONS RECUES EN	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20180628-103_2018-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2018

AFFECTATION	
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	
10 - DOTATIONS FONDS DIVERS	
1068 - DOTATIONS FONDS EN RESERVES	
138 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	
165 - DEPOT ET CAUTIONNEMENT	
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
45 - OPERATIONS COMPTE DE TIERS	328 032,86 €
040 - OPERATIONS D'ORDRE	2 415,00 €
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	330 447,86 €
20 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	934,80 €
22 - IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION	
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	
16 - EMPRUNTS	
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
45 - OPERATIONS COMPTE DE TIERS	310 377,41 €
040 - OPERATIONS D'ORDRE	
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	311 312,21 €
Résultat de l'Année	19 135,65 €
Résultats Antérieurs Reportés	-254 152,80 €
Solde d'exécution	-235 017,15 €
RESTES A REALISER	273 148,40 €

A la suite de la fusion des 5 EPCI au 1^{er} janvier 2017, 5 budgets annexes ANC avaient été conservés, dont 1 assujetti à TVA (en HT - BLR) et 4 non assujettis (en TTC) ;

Ces budgets font apparaitre les dépenses liées aux contrôles des assainissements individuels

Pour la partie investissement, nous notons des opérations pour compte de tiers correspondant aux travaux de réhabilitation réalisés dans les assainissements non collectifs des particuliers sur le territoire de Broglie

Broglie : un excédent global de fonctionnement de 66 595.82 € et un déficit global d'investissement de - 253 017.15€

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20180628-103_2018-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 13/07/2018